



Grand Est

## Pérennisation et développement des structures en zéro produit phytosanitaire sur le territoire de Vittel – Contrexéville en lien avec la préservation des ressources en eaux minérales

Principale orientation :



### Description du groupe

> **Nom du groupe** : Vittel

> **Période de réalisation** :

De janvier 2019 à décembre 2021

> **Nombre d'exploitations** : 11

> **Territoire concerné** :

Vittel - Contrexéville

> **Structure porteuse du projet** :

Chambre d'Agriculture des Vosges

La Colombière – 17 rue André Vitu

88 000 EPINAL

03 29 29 23 23

> **Animateur du groupe** :

Benoît BROUANT

[benoit.brouant@vosges.chambagri.fr](mailto:benoit.brouant@vosges.chambagri.fr)

03 29 29 23 47 - 06 75 87 97 08

> **Co-financeur** :

Agence de l'eau Rhin-Meuse

> **Indicateurs suivis** :

- Caractérisation de l'évolution des traitements : IFT incluant les traitements de semences

- Modifications des surfaces : fourragères, prairies permanentes, implantation de CIPAN, nombre de cultures par exploitation

- Approche économique : coût alimentaire pour 1000 L de lait, EBE sur produit

> **Partenaires engagés** :

[Nestlé Waters – Agrivair](#)

Groupe DEPHY Ouest 88

Groupe DEPHY FERME Vosges

### Contexte

A partir de 1992, Nestlé Waters par sa filiale Agrivair, a contractualisé avec une quarantaine d'exploitations. L'adhésion des agriculteurs est assez rapide, mais avec des contraintes fortes.

L'objectif visé est de maintenir une qualité de l'eau s'écoulant sous la zone racinaire inférieure à 10 mg/L de nitrates et sans traces de produits phytosanitaires.

Dans le cahier des charges, les principaux éléments sont : l'interdiction des produits phytosanitaires, la suppression de la culture de maïs, le non retournement des prairies permanentes, une fertilisation organique limitée et une fertilisation minérale autorisée dans le strict respect du plan de fumure prévisionnel et selon les prescriptions

### Objectif

> **Permettre de maintenir les exploitations dans une approche très bas intrants (phyto et engrais) dans l'optique d'une réduction de 50% des traitements de semences.**

### Axes de travail – leviers mobilisés

En ce qui concerne la conduite des **prairies**, une **amélioration de la productivité** est prévue ainsi qu'un **maintien de la fertilité** des systèmes de culture en bas intrants.

L'**implantation de couverts végétaux** ainsi que leur **destruction mécanique** est aussi envisagée pour une recherche de qualité et de valorisation de ces couverts par la suite.

Des **cultures nouvelles** sont envisagées sur les exploitations pour améliorer l'autonomie en système polyculture-élevage (soja, pois, luzerne...).

Enfin, de **nouvelles filières** étudiées comme la filière herbe, la filière énergétique (miscanthus).